

La forêt de la Malmaison est une forêt domaniale de 200 hectares gérée par l'ONF. Elle est englobée avec les coteaux des Gallicourts (coulée verte) et une petite partie du site du château de la Malmaison dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) continentale de type 1 (*). Si sa flore, très impactée par la fréquentation par le public et les travaux forestiers récents (**), est moyennement riche, elle reste néanmoins intéressante au regard de la géologie de la forêt (60 mètres de dénivellation entre son point haut et son point bas correspondent à une trentaine de millions d'années de dépôts géologiques).

Un examen des feuillus en entrée de forêt nous permet de remarquer des espèces de lumière : *Acer campestre* (Erable champêtre), *Acer platanoides* (Erable plane), *Fraxinus excelsior* (Frêne commun), *Prunus avium* (Merisier), des espèces d'ombre et de lumière : *Acer pseudoplatanus* (Erable sycomore), *Carpinus betulus* (Charme) et d'ombre comme *Fagus sylvatica* (Hêtre).

Le long de la route conduisant à l'étang de Saint-Cucufa, à la séparation entre la zone des **sables de Fontainebleau** (qui occupent la pente, lieu de la chênaie acidiphile) et la **zone imperméable des marnes et argile verte** (cette dernière située en contrebas de la route), nous rencontrons: *Geum urbanum* (Benoîte commune) et *Impatiens parviflora* (Impatience à petites fleurs), deux espèces dont la présence témoigne de l'anthropisation du milieu, puis, le long d'un suintement : *Veronica becca bunga* (Véronique des ruisseaux). Sur le talus, on note plusieurs espèces de véronique : *Veronica hederifolia* (Véronique à feuilles de lierre), *Veronica serpyllifolia* (Véronique à feuilles de serpolet), une plantule d'orchidée *Epipactis helleborine*, une graminée : *Poa bulbosa* subsp. *vivipara* (Pâturin bulbeux sous-espèce "vivipare").

Le long de la route, nous observons les graminées: *Poa nemorosa* (Pâturin des bois), *Brachypodium sylvaticum* (Brachypode des bois), un carex très fréquent en sous-bois: *Carex sylvatica* (Laîche des bois), des luzules : *Luzula forsteri* (Luzule de Forster) et *Luzula campestris* (Luzule champêtre), ainsi que *Ajuga reptans* (Bugle rampante) et des épervières, plantes de lisière, en rosette actuellement, qui fleuriront en fin d'été.

Une incursion dans les sables de Fontainebleau, sur la pente dominant la route, nous permet de repérer un ensemble caractéristique de la chênaie acidiphile avec :

- dans la strate arborée : dominance de *Castanea sativa* (Châtaignier), quelques *Betula pendula* (Bouleau verruqueux) aux jeunes pousses à tiges glabres ornées de petites glandes résineuses, *Betula pubescens* (Bouleau pubescent) aux jeunes pousses à tiges pubescentes (comparer avec le précédent sur photos jointes), les chênes *Quercus petraea* (Chêne sessile) et *Quercus robur* (Chêne pédonculé) avec des formes intermédiaires entre les deux espèces.
- dans la strate arbustive : *Frangula dodonei* (Bourdaïne), *Lonicera periclymenum* (Chèvrefeuille des bois) et *Sorbus aucuparia* (Sorbier des oiseleurs),
- dans la strate herbacée : *Calluna vulgaris* (Callune), *Carex pilulifera* (Laîche à pilules), *Convallaria maialis* (Muguet), *Cytisus scoparius* (Genêt à balais), *Deschampsia flexuosa*

(Canche flexueuse), *Molinia caerulea* (Molinie bleue), *Pteridium aquilinum* (Fougère aigle), *Teucrium scorodonia* (Germandrée scorodaine), avec, en lisière, *Veronica officinalis* (Véronique officinale).

Au pied des sables de Fontainebleau (zone de transition vers les couches imperméables), nous remarquons le long d'un fossé humide, au pied d'imposants pins Laricio (*Pinus nigra subsp. laricio*) : *Juncus effusus* (Jonc diffus), et *Carex remota* (Laîche à épis espacés). Une visite à la petite mare, créée dans cette zone par l'ONF, nous permet d'observer, sur ses bords malheureusement très piétinés, des espèces de milieux humides : *Cirsium palustre* (Cirse des marais), *Eupatorium cannabinum* (Eupatoire chanvrine), *Cardamine flexuosa* (Cardamine flexueuse), *Scirpus sylvaticus* (Scirpe des bois), que l'on observera également en queue d'étang, ainsi qu'*Iris pseudacorus* (Iris des marais). On remarque une espèce aquatique à l'appareil végétatif immergé, enracinée dans la vase (hydrophyte) : *Potamogeton crispus* (Potamot crépu), assez rare en Ile de France. Très tolérant à la pollution, il a, de ce fait, un avantage compétitif par rapport à d'autres espèces qui lui confère dans certaines conditions écologiques, un comportement invasif.

A une trentaine de mètres, on observe les fougères : *Blechnum spicant* (Blechnum en épi), espèce rare en Ile de France, déterminante ZNIEFF, ainsi que *Dryopteris carthusiana* (Fougère des Chartreux) et *Dryopteris dilatata* (Fougère dilatée), distinguables l'une de l'autre, par la couleur des soies se trouvant sur la base des tiges (cf photos) et, au bord du fossé longeant la route, *Athyrium filix-femina* (Fougère "femelle"), *Dryopteris filix mas* (Fougère "mâle") et *Carex pallescens* (Laîche pâle).

Les abords de l'étang, très fréquentés par le public, ont été aménagés, avec une artificialisation plus ou moins complète des berges. Aménagement et fréquentation ont pour conséquence une flore assez pauvre. On notera, parmi les arbres, une dominance d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*). A remarquer plusieurs *Taxodium distichum* (Cyprès chauve), à feuilles caduques et racines formant des pneumatophores (excroissances permettant la respiration de racines immergées (cet arbre, emblème de la Louisiane, pousse, en effet, dans les marécages, dans son milieu d'origine). En ce qui concerne les plantes, on observera quelques maigres stations de *Carex flacca* (laîche glauque) *Lysimachia vulgaris* (Lysimaque commun) et, sur un muret : *Hieracium murorum* (Epervière des murs), *Polypodium interjectum* (Polypode intermédiaire) et *Asplenium scolopendrium* (Scolopendre), ces deux dernières fréquentes sur vieux murs ombragés.

La végétation aquatique, visible à cette époque, est constituée d'hélophytes (***) : *Nymphaea alba* (Nénuphar blanc) dans la zone d'eau permanente et, dans les espaces plus ou moins longuement exondés (****), d'un peuplement mono-spécifique de *Phragmites australis* (Roseau commun). On observe en queue d'étang des populations de *Nasturtium officinale* (Cresson de fontaine) et de *Scirpus sylvaticus* ainsi que quelques exemplaires de *Ranunculus sceleratus* (Renoncule scélérate). On note une petite station de *Carex riparia* (Laîche des rives), en début de floraison, au bord du chemin.

Le retour au parking s'effectue par le chemin longeant la route, en contrebas de celle-ci. Le milieu, sur un substrat d'argile verte imperméable, apparaît plus humide, avec des

suintements auprès desquels se retrouvent *Cardamine flexuosa* (Cardamine flexueuse), *Juncus effusus* (Jonc diffus) et *Epilobium hirsutum* (Epilobe hérissé). Le long du chemin, on note des populations de *Veronica montana* (Véronique des montagnes) et de *Potentilla sterilis* (Potentille stérile ou faux-fraisier), indicatrices d'un substrat frais et moins acide que les sables. On note également *Carex pallescens* (Laiche pâle) souvent trouvé sur substrat argileux, déjà observé près de la mare.

La liste jointe des 117 taxons observés au cours de la sortie (incluant les espèces plantées) contient, d'après les critères de rareté tirés de la Flore d'Ile de France (*****): 68% d'espèces "extrêmement communes" (CCC) à "très communes" (CC), 28 % d'espèces "communes" (C) à "assez communes" (AC) et 4% d'espèces "assez rares" (AR) à "rares" (R). Elle ne saurait constituer un inventaire. Ces 117 taxons représentent un peu moins du tiers du nombre d'espèces de plantes et arbres présents en forêt de la Malmaison

(*) ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Mises en place par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel pour le compte du Muséum National d'Histoire Naturelle, les ZNIEFF sont un outil de connaissance scientifique de l'environnement. Elles ne constituent pas en soi un dispositif juridique de protection.

La forêt comporte à notre connaissance 2 espèces végétales déterminantes ZNIEFF : *Blechnum spicant* et *Polystichum setiferum* (Polystic à soies). Deux exemplaires de *Blechnum spicant* ont pu être observés au cours de la sortie, l'autre espèce se trouvant dans un fourré peu accessible, n'a pu être observée.

(**) Les châtaigniers qui constituent environ 40 % des arbres de la forêt sont actuellement affectés par la "maladie de l'encre", due à un pathogène : *Phytophthora cinnamomi*. Classé parmi les Oomycètes, ce parasite génère des zoospores munies de flagelles qui lui permettent une dissémination rapide en sol humide. La succession d'hivers et de printemps doux et humides propices à la diffusion du *Phytophthora*, suivis d'étés secs qui fragilisent les arbres a rendu ceux-ci particulièrement vulnérables au pathogène. Celui-ci entraîne une nécrose de l'arbre, visible dès le début par un dépérissement du houppier (cime). La contagion se fait d'arbre en arbre, pouvant conduire l'ONF à effectuer des coupes rases. Les coupes seront suivies de plantations d'essences diverses, adaptées au sol, au changement climatique et tolérantes au pathogène.

(***) Hélophyte : plante aquatique enracinée dans la vase mais dont l'appareil végétatif et reproducteur est aérien.

(****) Espace exondé : espace émergé après une période d'inondation

(*****) Flore d'Ile de France, P. Jauzein et O. Nawrot, Editions Quaae